

# LA CFDT SIGNE L'ACCORD FOURNITURE D'EQUIPEMENTS

Depuis des années, la CFDT demande à Mediapost de fournir des blousons à tous les distributeurs, quel que soit leur contrat de travail.  
Pour se faire entendre, la CFDT a demandé par le biais des CHSCT la mise en place d'expertises qui ont été contestées par la Direction.  
Dans ce contexte, Mediapost a engagé des discussions sur l'accord : fourniture d'équipements.

## Les engagements de l'accord Mise en œuvre et périodicité de renouvellement

- ▶ À partir de septembre 2017 débutera la distribution des blousons aux distributeurs, pour que tous en soient pourvus au 01 janvier 2018. La CFDT rappelle que l'acquisition d'un blouson n'est pas obligatoire, c'est au choix du salarié. Cette dotation concerne tous les salariés quel que soit le contrat dès que la période d'essai est terminée:

- ▶ Renouvellement de l'équipement :

### Blouson :

- Tous les 2 ans pour un contrat de travail supérieur ou égal à 20 heures hebdomadaire
- Entre 3 et 4 ans pour un contrat de travail inférieur à 20 heures hebdomadaire :  
*(Quelle que soit la situation professionnelle, en cas d'usure avancée constatée le blouson pourra aussi être remplacé).*

### Chaussures :

De nouvelles chaussures sont testées, sur la plateforme de Rennes (de septembre 2017 à mars 2018). La CFDT interpellera la direction, pour que soit mis en œuvre très rapidement la dotation de chaussures de marche un équipement incontournable pour tous les distributeurs.

### Gilet :

Depuis septembre, un gilet sans manche pour les salariés de la mécanisation, de la dispersion et des magasiniers est testé sur les plateformes de Lille, Tours, Reims et Roissy, pour une période de trois mois.

Au travers des instances, CCE, CE, CHSCT, DP et des négociations, la CFDT s'est toujours battue pour améliorer les conditions de travail.

C'est pourquoi la CFDT a décidé de signer l'accord sur la fourniture d'équipements.

La CFDT reste très vigilante, quant à la mise en œuvre de cet accord, et n'hésitera pas à interpeller la direction en cas de dérapage !!

## S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Retrouvez-nous  
en ligne !



  
<http://www.f3c-cfdt.fr>



### BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone (personnel) : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

Email (personnel) : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Code APE/NAF : \_\_\_\_\_

Activité ou convention collective : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone (professionnel) : \_\_\_\_\_

Fax (professionnel) : \_\_\_\_\_

Email (professionnel) : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Code APE/NAF : \_\_\_\_\_

Activité ou convention collective : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone (professionnel) : \_\_\_\_\_

Fax (professionnel) : \_\_\_\_\_

Email (personnel) : \_\_\_\_\_

Employé / Ouvrier

Technicien / Agent de maîtrise

Cadre

Grade / Groupe

Fonction

Cadre

Non cadre

Métier : \_\_\_\_\_